

Appel à Projet « Fonds Publics et Territoires 2019 »

FICHE N°6.1 : Les projets innovants partenariaux

→ Objectifs

- Mettre en place des actions/projets en réponse aux besoins identifiés,
- Mettre en commun les ressources,
- Mettre à profit les complémentarités de chacune des structures,
- Partager la coordination,
- Renforcer les solidarités territoriales.

→ Public visé : il s'agit des jeunes âgés de 11 à 25 ans.

→ Cadre à respecter : il s'agit de :

- Regrouper à minima 2 gestionnaires de structure distincts ou impliquer plusieurs types de structures
- Définir l'articulation entre les partenaires (*rôle, implication...*) et justifier de l'intérêt de la démarche

→ Règles de financement spécifiques

1^{ère} année : 80 % des dépenses plafonnées à 15 000 € (aide au démarrage)

2^{ème} année : 80 % des dépenses plafonnées à 12 000 €
(dont 50 % maximum dédié à la coordination)

→ Evaluation du projet : elle portera sur :

- Le **projet global**
- Le **parcours du jeune** (*évolution, acquisitions, freins...*) : il est demandé que soit mise en place une grille d'auto évaluation pour le jeune.
- Le document devra être **transmis avant le 30 avril de l'année N+1**